



*Direction Vie de la Cité*

## Conseil municipal du 30 juin 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 27  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,  
Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,  
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora  
LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,  
Mme Marie SAYERSE,  
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul  
PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Nathalie PASTOR

### **- Etait excusé :**

- M. Clément SERVAT

## **15 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE ACTIONS 2021**

Pour l'année 2021, quatre actions seront développées par les acteurs locaux sur notre territoire, répondant aux objectifs des politiques éducatives locales.

- Une meilleure prise en compte de l'ensemble des temps libres des enfants et des jeunes.
- Le développement de loisirs de qualité pendant le temps extrascolaire et périscolaire.
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et son intégration dans la société, lutter contre l'échec scolaire et illettrisme.

- Favoriser l'insertion des jeunes issu-e-s de familles défavorisées, en leur proposant des activités attractives et financièrement accessibles : meilleure intégration sociale.
- Mobiliser tous les partenaires locaux pour une mise en cohérence des moyens et de leurs compétences.

Pour l'année 2021, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales est prévue à hauteur de 34 675 € et celle de la Communauté de Communes du Haut-Béarn à hauteur de 134 335 € (correspondant aux 50 % du reste à charge de la commune pour les actions « Enfance Jeunesse » portées par la Fédération Léo Lagrange et le Centre Social).

A noter que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) verse désormais ses aides dans le cadre des politiques éducatives locales directement aux associations.

#### > Règlement des actions pour l'année 2021

Le tableau ci-après est soumis à votre assemblée pour règlement des actions réalisées par les opérateurs suivants dans le présent cadre.

Le versement ne pourra avoir lieu avant le démarrage de l'action et sera effectué en 2 fois. Le solde sera versé sur présentation de la fiche évaluation. Les versements se feront sous forme de subvention.

#### > Opérateur | Montant

- Centre Social 4-6 ans : 24 789 €
- Centre Social Pré-Ados : 13 759 €
- Radio Oloron : 5 100 €
- Léo Lagrange : 11 950 €

**TOTAL : 55 598 €**

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn relative au financement des ALSH associatifs dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse,
- **DECIDE** que la Commune d'Oloron Sainte-Marie supportera le reliquat des actions une fois les subventions déduites.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2021.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 02/07/2021



Le Maire,

**Bernard UTHURRY**

